

CONDITIONS PARTICULIERES POUR LE PRE-PAIEMENT

Dernière mise à jour le 12 Mai 2005

ARTICLE 1 : OBJET

Le service de pré-paiement consiste à ouvrir, pour le Client, un compte pré-payé (Portefeuille) dans le but de faire bénéficier au Client des réductions par l'achat en nombre de Points et d'automatiser les opérations:

Le Client achète des Points qui créditent son Portefeuille. Avec ces Points le Client peut les convertir en Opérations présentes dans le système de Points.

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir le fonctionnement et les conditions financières du service de pré-paiement afin de faciliter les échanges pécuniaires entre OVH et le Client.

Les conditions générales des services de OVH sont décrites sur son site à l'adresse: <http://www.ovh.com/fr/espaceclient/legal>

Le Client reconnaît que les conditions particulières sont incorporées par référence aux Conditions générales et en sont indissociables des Conditions générales.

L'intégralité de ces documents doit être approuvée avant tout paiement par le compte pré-payé. OVH demande au Client de les lire avec attention. Ces conditions constituent l'ensemble du cadre contractuel liant les parties.

Les informations complémentaires concernant le pré-paiement se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.ovh.com/fr/produits/prepaid>

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 2 : MOYEN MIS A DISPOSITION

OVH fournit la puissance informatique, les équipements de sécurité et les logiciels nécessaires au fonctionnement du service de pré-paiement.

OVH met à la disposition du Client une interface de paiement pour convertir les points en Opérations. Le Client peut convertir par courrier électronique autant de Points que le crédit de son Portefeuille le permet au tarif indiqué.

ARTICLE 3 : ETENDUE DU SERVICE

Le service de pré-paiement est applicable pour les Opérations supportant la tarification en Points. En cas d'évolution, OVH tiendra le Client informé à travers son site internet <http://www.ovh.com/fr/produits/prepaid>

ARTICLE 4 : LES OUTILS

L'utilisation de l'interface du pré-paiement demande, de la part du Client, une bonne compréhension et une bonne utilisation de l'e-mail. Il s'agit de maîtriser les paramètres de la signature sur le courrier électronique afin que l'interface du pré-paiement puisse identifier et authentifier les données transmises par le Client.

OVH met à la disposition du Client toutes les informations relatives et nécessaires pour la bonne utilisation de l'interface du pré-paiement sur son site à l'adresse suivante: <http://www.ovh.com/fr/produits/prepaid>

ARTICLE 5 : TARIF, PAIEMENT

Les tarifs en vigueur ainsi que les conversions possibles de Points en Opérations sont disponibles en consultation en ligne sur le site, <http://www.ovh.com/fr/produits/prepaid>

Le prix du point pourra être amené à changer, ainsi que les équivalences de conversions Point / Opérations afin de faire face à l'évolution générale des prix ou des coûts d'exploitations.

Le service de pré-paiement permet de créditer le Portefeuille de Points. OVH offrira des Points en fonction de l'achat effectué. Le montant des Points offerts est disponible à l'adresse précisée précédemment. Ces offres permettent au Client de bénéficier de remise lors de la conversion des Points en Opération.

Les modalités de paiement (pour l'achat des points) sont les même que pour le paiement d'un service OVH.

OVH met à la disposition du Client une interface intégrée dans l'Interface de Gestion pour créditer son Portefeuille et visualiser l'historique des mouvements. <https://www.ovh.com/manager/fr/prepaid/index.cgi>



ARTICLE 6 : FACTURATION

Le Client disposera de l'interface de gestion pour acheter ses Points, une facture sera éditée lors crédit en Point du Portefeuille.

La conversion de Points en Opérations sera historisée dans l'interface de gestion et sera confirmée par une e-mail envoyé au Client. Cet e-mail pourra faire office de Justificatif du débit du Portefeuille de points du Client.

ARTICLE 7 : MODALITES DE REMBOURSEMENT

Les Points ne pourront être remboursés. En cas de non réalisation d'une commande, celle-ci pourra être annulée et sous réserve d'acceptation de la part de OVH les Points seront re-crédités au Client.

ARTICLE 8 : CONDITIONS D'EXPLOITATION ET RESPONSABILITE

OVH s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité du service de pré-paiement qu'elle propose, et souscrit à ce titre une obligation de moyens.

Le Client a connaissance des aléas du réseau Internet. En conséquence, OVH dégage sa responsabilité pour toute conséquence due à des ruptures de service ou autre intrusion, émanant d'un tiers, indépendamment de tous les autres cas considérés comme des éléments caractérisés de force majeure, en particulier la rupture des réseaux de communication.

En tout état de cause, si la responsabilité de OVH venait à être engagée, elle ne pourrait l'être qu'à hauteur des sommes existant sur le Portefeuille du Client au moment de la notification de réclamation.

ARTICLE 9 : GESTION DES DONNEES CONFIDENTIELLES

Le Client aura à tout moment, sur le site de OVH, accès à son compte, en utilisant le login et le mot de passe définis par OVH lors de l'ouverture de compte .

Le mot de passe étant confidentiel, tel que prévu dans les contrats d'hébergement, il est préférable de conserver le même mot de passe que celui permettant l'accès au site, afin d'éviter notamment les confusions pour le Client et des demandes de confirmation intempestives.

Le Client est le responsable entier et exclusif des mots de passe que OVH pourrait lui fournir ultérieurement. Toute utilisation faite par le mot de passe et l'identifiant du Client sera considérée comme relevant de la responsabilité exclusive du Client. Le Client est seul responsable de la sécurité de ce mot de passe et s'interdit de le divulguer à tout tiers.



En cas de perte ou d'oubli du mot de passe, le Client doit en aviser OVH dans les plus brefs délais. OVH s'engage, dès réception, à stopper l'accès au compte avec l'ancien mot de passe, et à délivrer au Client de nouveaux login et mot de passe.

Toutes les opérations effectuées avant avertissement de OVH sont considérées avoir été effectuées par le Client qui en supporte toutes les conséquences et l'entière responsabilité.

ARTICLE 10 : INFORMATION DU CLIENT ET CONFORMITE DU SERVICE

Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service de pré-paiement à ses besoins et à ses moyens techniques et avoir reçu de OVH toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause.

ARTICLE 11 : DUREE

Les présentes conditions s'appliqueront dès acceptation du contrat jusqu'à résiliation du contrat prévue selon l'article 12.

ARTICLE 12 : RESILIATION

Le Client est libre de résilier ces conditions particulières par simple demande envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Dans ce cas un préavis de 6 (six) mois sera obligatoire.

Le Client aura alors 6 (six) mois pour convertir son Portefeuille de Points. Une fois l'échéance atteinte les Points ne pourront plus être utilisés. Le Points restants ne pourront être remboursés (article 7).

OVH pourra mettre fin au contrat par notification envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Dans ce cas un préavis de 6 (six) mois sera obligatoire. Celle-ci n'aura pas à être motivée au Client, l'annonce de cessation du compte pré-payé suffit à caractériser la résiliation. Cependant, les autres services en cours entre le Client et OVH ne seront pas concernés par cette résiliation, sauf si OVH le précise.

De même, OVH se réserve le droit de suspendre le compte pré-payé de façon temporaire (délai non-déterminé) ou définitive sans préavis.

ARTICLE 14 : OBLIGATIONS DE OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.



ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES

Le Client reconnaît accepter les conditions particulières par l'envoi de ce contrat signé **et atteste avoir pris connaissances des conditions générales telles qu'elles apparaissent sur son site** <http://www.ovh.com/fr/espaceclient/legal>, **et des présentes conditions particulières.**

Ces documents constituent l'intégralité des relations contractuelles entre les parties, à l'exclusion de tout autre document.

Le Client reconnaît que le simple fait d'utiliser l'interface du compte pré-payé mis à disposition par OVH, vaudra acceptation pleine et entière de l'ensemble de ces documents. Ces documents sont en outre sujets à modifications ou évolutions, lesquelles seront accessibles sur le site Internet de OVH et, en conséquence, non notifiées au Client.

Afin de faciliter les échanges d'ordres techniques, administratifs ou autres, concernant la gestion du compte de pré-paiement, OVH propose au Client de désigner une personne physique autre que lui-même s'il le désire, pour communiquer avec nos services respectifs. La personne désignée sera notre *interlocuteur* privilégié que nous contacterons en premier (dans le cadre du pré-paiement) grâce à vos informations fournis sur la Fiche Client (*voir annexe*).

ARTICLE 16 : RENONCIATION ET TOLERANCE

Il est formellement convenu entre les parties que toute tolérance ou renonciation de l'une d'entre elles dans l'application de tout ou partie des engagements prévus au présent accord, quels qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification du présent accord, ni générer un droit quelconque.

Plus précisément, aucun retard ni aucune inaction, abstention ou omission de la part de OVH dans l'exercice de l'un quelconque de ses droits au terme du présent accord ne portera atteinte aux dits droits, ni ne sera considéré comme impliquant de sa part une renonciation à se prévaloir de ses droits.

ARTICLE 18 : LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

La loi Française sera seule applicable au présent Contrat, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et, d'autre part, des dispositions de la loi Française non d'ordre public qui seraient contraires au présent Contrat.

Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Contrat, sera soumis au Tribunal de Commerce de Roubaix-Tourcoing (France), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs ou pour toute action en référé.